

Éclairage_

Élections communautaires : mode d'emploi

P4

P6

Initiatives_ Le Fessard a retrouvé son lit

P7

Rencontre avec_ Brigitte Vaidis et Marie-France Thérouin.
Elles font revivre le Lignon





© Philippe Noisette

Nadine Grelet-Certenais

Présidente de la Communauté de communes du Pays fléchois
Maire de La Flèche

Une vitrine pour les savoir-faire locaux.

En mars, les habitants du Pays fléchois voteront pour les élections municipales et, dans le même temps, pour désigner leurs représentants au conseil communautaire. Ces élections, parfois moins identifiées, sont pourtant déterminantes pour le fonctionnement du territoire. Le dossier de ce numéro d'Au Fil en propose un mode d'emploi et en rappelle les grandes lignes.

Aménagement du territoire, mobilité, jeunesse... : ces compétences structurent le quotidien des habitants et contribuent à préparer l'avenir du Pays fléchois.

Le développement économique en est une illustration concrète. Avec 579 entreprises implantées sur le territoire, le Pays fléchois bénéficie d'un tissu riche et diversifié, porté par des métiers et des savoir-faire variés, qu'ils soient artisanaux, industriels, agricoles ou commerciaux.

Accompagner l'emploi et valoriser les parcours professionnels font partie des priorités partagées. Cela se traduit notamment par des temps forts ouverts à tous. Le forum des jobs d'été, organisé le 7 mars salle Coppélia, réunira une quinzaine d'entreprises issues de secteurs variés, de la restauration à l'agriculture en passant par la grande distribution. Les 27 et 28 mars, le Salon du savoir-faire, reconduit au théâtre de la Halle-au-Blé, permettra de découvrir des métiers, des organismes de formation et des opportunités professionnelles, que l'on soit jeune, étudiant ou en reconversion.

À travers ses compétences et ses actions, la Communauté de communes accompagne les dynamiques locales et contribue à l'attractivité et au développement du Pays fléchois. ■

En raison des élections, prochaine parution de votre journal en juin 2026.



en bref_



7 MARS Un forum pour trouver son job d'été

Le forum des jobs d'été fait son retour samedi 7 mars, de 13h30 à 17h. Une quinzaine d'entreprises seront présentes à la salle Coppélia de La Flèche, pour échanger avec les jeunes visiteurs. Les domaines sont variés : restauration, aide à la personne, commerce, agriculture, grande distribution. L'événement est organisé par le service Info jeunes de la Communauté de communes du Pays fléchois et la Mission Locale Sarthe et Loir.

+ d'infos sur www.paysflechois.fr

27 ET 28 MARS Découvrir des métiers au Salon du savoir-faire

Rendez-vous incontournable pour découvrir des métiers et des organismes de formation, le Salon du savoir-faire ouvre ses portes les 27 et 28 mars, de 10h à 18h, à la Halle-au-Blé de La Flèche. Ouvert à tous, il s'adresse aussi bien aux jeunes à la découverte de métiers qu'aux adultes en réflexion sur leur carrière professionnelle. Nouveauté cette année : les métiers de l'esthétique et de la coiffure disposent d'un pôle dédié.

+ d'infos sur www.paysflechois.fr

IL L' A DIT



LE 19 JANVIER

« Le changement de collecte des déchets permettra de faire baisser le taux de refus de tri ».

Christophe Libert, vice-président en charge de la déchetterie et des ordures ménagères

L'ACTU EN CHIFFRE

102

En 2025, 102 personnes ont été sensibilisées ou formées aux premiers secours en santé mentale.

180

L'espace multimédia a déménagé temporairement au 3 rue Nicolas-Appert. Le nouveau site de 180 m² permet d'accueillir davantage de public et de proposer, prochainement, des ateliers.

579

579 entreprises, hors cafés, hôtels, restaurants, sont installées en Pays fléchois et participent au dynamisme économique du territoire.

(Sources : URSSAF au 3^e trimestre 2025)

LES MOTS

Nutrition et vitalité

Le Pays fléchois propose aux seniors des ateliers pour apprendre à améliorer leur qualité de vie et leur alimentation. 12 ateliers auront lieu à La-Fontaine-Saint-Martin et Crosmières dès le mois de mars. [+ d'infos sur www.paysflechois.fr](http://www.paysflechois.fr)

EN IMAGES



LE 13 DÉCEMBRE • À THORÉE-LES-PINS

Comme chaque samedi, le point lecture de Thorée-les-Pins ouvrait ses portes le temps d'une matinée le 13 décembre dernier. Installés au pied du sapin, livres en mains, petits et grands ont profité d'un moment enchanté autour du livre. Des lectures à voix haute et des gourmandises préparées par les bénévoles de la bibliothèque ont rythmé la matinée.



LE 22 DÉCEMBRE • À L'ILÉBULLE

La magie s'est invitée au centre aquatique lundi 22 décembre. Comme chaque année, des animations ont ravi les familles présentes. Les plus jeunes ont pu apprendre à nager comme des sirènes. Le père Noël, venu spécialement pour l'occasion, a distribué bonbons et bonne humeur tout l'après-midi. Un moment festif, pour clôturer une année riche en animations.

D'OCTOBRE À DÉCEMBRE • OIZÉ

Les animateurs jeunesse du club ados se déplacent dans les communes pour proposer des activités aux jeunes les mercredis scolaires, de 14h à 17h. Les animations se poursuivent à Oizé jusqu'en juin. D'autres déplacements sont prévus à Mareil-sur-Loir en février, à Villaines-sous-Malicorne en mars et avril et à Bazouges-Cré-sur-Loir après les vacances de printemps.



Zoom sur le rôle de la Communauté de communes



Le conseil communautaire se réunit à tour de rôle dans les 14 communes du Pays fléchois.

©Philippe Noisette

Arthezé, Bazouges-Cré-sur-Loir, Bousse, Clermont-Créans, Courcelles-la-Forêt, Crosnières, la Chapelle d'Aligné, La Flèche, La-Fontaine-Saint-Martin, Ligron, Mareil-sur-Loir, Oizé, Thorée-les-Pins, Villaines-sous-Malicorne. Ces 14 communes composent le Pays fléchois.

Mutualiser les compétences, les moyens et les services pour améliorer le cadre de vie des habitants. Telles sont les raisons d'être de la Communauté de communes. En se regroupant, les communes ont la possibilité de mettre en place des projets d'envergure, qu'elles ne pourraient pas assumer seules.

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Lors du scrutin municipal, des représentants des habitants sont également élus au conseil communautaire. Ce dernier s'organise avec des élus de chaque commune du Pays fléchois, pour que chacune soit représentée selon

"Les élus s'appuient sur l'expertise des agents du service public."

sa taille et son nombre d'habitants. Au sein du conseil, un bureau communautaire plus restreint se réunit tous les quinze jours, pour échanger et prendre des décisions opérationnelles sur les questions liées à l'aménagement du territoire, la santé, l'environnement, etc. Enfin, une à quatre fois par an, l'ensemble des maires du Pays fléchois se regroupe dans le cadre de la conférence des maires pour ajuster la feuille de route du mandat et les règles budgétaires.

DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le conseil communautaire, une fois en place, définit les orientations essentielles du mandat. Des commissions sont formées autour de thèmes clés : développement économique, environnement, aménagement du territoire, transition et mobilité, jeunesse

et sports, etc. Présidée par les vice-présidents et constituée de conseillers communautaires, chaque commission se réunit pour étudier les sujets en cours. Pour prendre des décisions, les élus s'appuient sur l'expertise des agents du service public, les contraintes du terrain, les demandes des habitants et les budgets.

DES COMPÉTENCES VARIÉES

Le Pays fléchois dispose de compétences variées. Aussi, il intervient dans le domaine de la culture avec le réseau de lecture publique, l'environnement avec GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), l'économie, la santé ou encore le service aux familles. Certains projets peuvent s'étendre sur plusieurs années. ■

Élections communautaires, mode d'emploi

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains. Ce vote permet aussi d'élire les conseillers communautaires. Deux cas de figures sont possibles.

LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les candidats à l'intercommunalité ne sont pas connus avant les élections.

Ce sont les maires, une fois élus, qui sont de fait conseillers de la Communauté de communes du Pays fléchois.

LES COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les candidats aux sièges de l'intercommunalité sont connus avant les élections. Les noms, fléchés, apparaissent à droite sur le bulletin de vote au moment du scrutin.

Une fois désignés ou élus, les conseillers de la Communauté de communes se réunissent pour élire le ou la présidente et les vice-président(e)s. Pour rappel, la date d'inscription sur les listes électorales était fixée

au 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars pour les jeunes de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, pour les personnes ayant déménagé, fait l'acquisition de la nationalité française ou retrouvé le droit de vote récemment.

LA CARTE D'ÉLECTEUR

La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, contrairement à la pièce d'identité. Cependant, elle est fortement conseillée, pour faciliter le travail du personnel du bureau de vote. Absents lors des élections ?

Il est possible de faire une procuration en ligne avec l'identité numérique certifiée France identité, ou en imprimant un formulaire à apporter à la gendarmerie.

Toutes les informations utiles pour les élections sont consultables sur service-public.gouv.fr. ■



UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, C'EST :

Une collectivité territoriale au service de l'intérêt général. Des représentants élus de plusieurs communes se réunissent pour échanger et voter les projets.

Une mutualisation des compétences pour améliorer le cadre de vie des habitants. C'est aussi un budget (impôts locaux et dotations de l'État).

Des actions concrètes : prestations de service, aménagement du territoire, animations. 211 agents du service public. ■



POUR VOTER POUR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Les maires, une fois élus, sont de fait conseillers communautaires.

COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

Les candidats sont connus. Ils apparaissent sur le bulletin de vote, à droite, lors du vote aux élections municipales. ■



LES INFOS EN +

43 élus

Le prochain conseil communautaire sera composé de 43 élus.

Un ou une présidente, des vice-président(e)s et des conseillers délégués y siègeront.

15 et 22 mars

Lors des élections municipales, les citoyens élisent aussi les conseillers communautaires. Le premier tour des élections se tient le 15 mars.

24 avril

C'est la date à laquelle, au plus tard, le nouveau conseil communautaire sera installé officiellement.

6 ans

Les conseillers communautaires sont élus pour 6 ans.

Le Fessard a retrouvé son lit

Après trois mois de travaux, la rivière du Fessard, située en aval du Moulin de Boisard à Oizé, a retrouvé son lit d'origine.

Il y a cinq siècles, l'Homme a détourné et surélevé la rivière du Fessard. Ce détournement permettait d'alimenter plusieurs moulins. Mais il a aussi causé de nombreuses inondations sur les terres voisines. Pour remédier à ce problème, les agents du service GEMAPI de la Communauté de communes du Pays fléchois ont réfléchi à une solution : remettre le Fessard dans son état naturel initial, sur 1,8 km. Autrement dit, le déplacer pour qu'il retrouve son fond de vallée d'origine, une action de renaturation.

LA RENATURATION DU COURS D'EAU

Le projet a débuté par un repérage sur les lieux. Ensuite, la rivière s'écoulant sur des terrains privés, les propriétaires riverains, leurs fermiers, les financeurs et les services de l'État ont été consultés, afin de donner leur accord avant d'entamer le chantier. Enfin, les travaux se sont déroulés de septembre à début décembre 2025. Plus de cinq cents tonnes de cailloux ont été nécessaires pour cette renaturation. 2,3 kilomètres de clôtures ont aussi été installées, pour sécuriser l'accès des animaux des agriculteurs.

UNE ESPÈCE REMARQUABLE

L'Agriion de Mercure, une libellule classée espèce remarquable, est présente sur plusieurs cours d'eau du territoire. D'après les agents de GEMAPI, « la présence de cette espèce indique un bon état du cours d'eau ». Une attention particulière a donc été portée à cet insecte lors des travaux, pour protéger son habitat et préserver la biodiversité des lieux.

En tout, 223 700€ ont été nécessaires pour le chantier de renaturation du

cours d'eau. 50% des travaux ont été financés par l'Agence de l'eau, 30% par la Région Pays de la Loire et 20% par la Communauté de communes du Pays fléchois. ■

Le service GEMAPI veille à la bonne gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.



Après un peu plus de trois mois de travaux, le Fessard a retrouvé son lit.

Réemploi en Pays fléchois : comment offrir une seconde vie aux objets ?

Jouets, livres, vaisselle, meubles, en bon état de marche... Inutilisés chez les uns, ils font le bonheur des autres. Pour donner ou recevoir, rendez-vous à la déchetterie, local numéro 15.

Les habitants du Pays fléchois peuvent déposer leurs objets inutilisés en bon état de marche à la déchetterie. Donner un objet évite de le traiter comme un déchet. Lors d'un passage en déchetterie, un agent accueille les donateurs au local numéro 15. Il commence par vérifier l'état des biens à céder. Si besoin, il lave les objets avant de les proposer au don. Les appareils électriques et électroniques ne sont pas acceptés.

RÉCUPÉRER UN OBJET

Tous les porteurs de la carte de déchetterie ont accès au local de réemploi. Pour que tous les habitants profitent de ce service, chaque

personne peut emporter jusqu'à cinq objets par semaine. 59% des biens récupérés sont destinés à la maison : vaisselle, meubles, décorations, etc. Meubles à restaurer pour les créatifs ou encore mobilier pour un premier appartement étudiant, le réemploi répond à des besoins variés.

Déchetterie du Pays fléchois,
800 route des Mollans, 72200 La Flèche

Horaires d'hiver :
Du lundi au samedi, de 9h à 11h45
et de 14h à 16h45. Fermée les jours fériés.

+ d'infos auprès du service Valorisation
des déchets : 0243486607 ■



Les objets sont à déposer au local numéro 15 de la déchetterie.



Brigitte, à gauche et Marie-France, à droite, tenant l'ouvrage *Carnet du voyage de la terre de Ligrion*.

Elles font revivre le Ligrion

Passionnées d'aquarelle et du Ligrion, poterie traditionnelle du village de Ligrion, Brigitte et Marie-France contribuent à faire revivre ce patrimoine.

1995 :
Création de l'association

2001 :
Arrivée de Brigitte Vaidis dans l'association

2013 :
Brigitte Vaidis devient présidente de l'association

2021 :
Marie-France rejoint l'association

2025 :
Publication du livre *Carnet du voyage de la terre de Ligrion* pour les 30 ans de l'association

Brigitte Vaidis est présidente de l'association Potiers et Patrimoine de Ligrion depuis 2013. Marie-France Théroutin, quant à elle, a rejoint le bureau de l'association en 2021. « Son arrivée a donné un souffle nouveau ! » explique Brigitte. Leur amitié est pourtant plus ancienne que cela. En 2009, elles participent toutes les deux à des ateliers d'aquarelle animés par le célèbre peintre Ray Toombs, habitant de Ligrion. Encore aujourd'hui, elles se réunissent une fois par semaine pour dessiner et peindre.

Une centaine d'aquarelles

Lorsque Marie-France rejoint Brigitte dans l'association, avec l'appui de Bernard Vitour vice-président, les projets fusent : réalisation d'un épi de faitage en terre vernissée typique du Ligrion en 2022, érigé sur le toit du commerce du village. Une grande exposition à la Halle-au-Blé en 2023, regroupant 575 poteries de collectionneurs et, en 2024, la création d'un pot géant entièrement fait main visible sur la place de Ligrion. En 2025, édition d'un ouvrage pédagogique sur la poterie du Ligrion : « *Carnet du voyage de la terre de Ligrion* ». Marie-

France écrit en s'appuyant sur ses lectures ; elle réalise aussi une centaine d'aquarelles réalistes pour illustrer ses textes. Brigitte, de son côté, veille à la conception de l'ouvrage et en assure la publication.

Les deux femmes expliquent « Nous voulions faire un livre pour les néophytes et les passionnés. » Cet ouvrage est disponible à la vente au siège social de l'association à Ligrion, à l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir à La Flèche, au Musée de la faïence et de la céramique à Malicorne et à l'Abbaye de l'Épau au Mans.

Potiers depuis le XII^e siècle

Le Ligrion est le nom donné aux poteries typiques du village de Ligrion. La commune est un centre potier connu du XII^e au XX^e siècle. En 1995, l'exposition « *Terres vernissées de Ligrion* » à La Flèche et à l'église de Ligrion est à l'initiative de la création de l'association. Depuis, 56 adhérents passionnés œuvrent pour faire connaître et approfondir les connaissances des poteries de Ligrion. Avec des idées nouvelles chaque année, Brigitte Vaidis et le bureau de l'association s'activent à faire vivre ce patrimoine potier oublié. ■

_AGENDA

Tous les mercredis après-midi
 • **Club ados**
Mareil-sur-Loir jusqu'au 11 février
Oizé jusqu'en juin
Villaines-sous-Malicorne
 du 4 mars au 8 avril
 De 14h à 17h
 Animations à partir de 11 ans.

5 mars • Conseil communautaire
La Chapelle d'Aligné

7 mars • Forum des jobs d'été
Salle Coppélia, La Flèche
 De 13h30 à 17h. Job dating entre les jeunes à la recherche d'un travail saisonnier et les entreprises qui recrutent.

15 et 22 mars • Elections municipales et communautaires

27 et 28 mars • Salon du savoir-faire
Halle-au-Blé, La Flèche
 De 10h à 18h. Découvrir des métiers et comment se former. Tout public.

27 mars • Soirée Zen
Centre aquatique L'ilébulle, La Flèche
 De 20h15 à 22h.
 Au programme : massages, réflexologie, yoga, watsu et baptêmes de plongée.

au Fil Le Journal du Pays fléchois

Directrice de publication Nadine Grelet-Certenais **Rédaction** Service Communication du Pays fléchois **Conception-réalisation** service Communication du Pays fléchois **Photos** Communauté de communes du Pays fléchois, Philippe Noisette, Adobe Stock **ISSN** 1638 -1009 - Dépôt légal à parution **Impression** Numeriscann **Tirage** à 15 150 exemplaires **Édition** n° 108 - février/mars 2026

Au quotidien, c'est nous.



Gwenaëlle,

coordinatrice du réseau de lecture publique,
fédère les bibliothèques du Pays fléchois

ARTHEZÉ • BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR • BOUSSE • CLERMONT-CRÉANS • COURCELLES-LA-FORÊT
CROSMIÈRES • LA CHAPELLE D'ALIGNÉ • LA FLÈCHE • LA-FONTAINE-SAINT-MARTIN
LIGRON • MAREIL-SUR-LOIR • OIZÉ • THORÉE-LES-PINS • VILLAINES-SOUS-MALICORNE

Communauté de communes du Pays fléchois • Courrier : Espace Pierre-Mendès-France 72200 La Flèche
Accueil : Centre administratif Jean-Virlogeux - rue Fernand-Guillot 72200 La Flèche • 02 43 48 66 00
contact@cc-paysflechois.fr • Ouvert du lundi au vendredi 8h30 (9h le jeudi) - 12h et 13h30 - 17h30 www.paysflechois.fr



Pays fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES